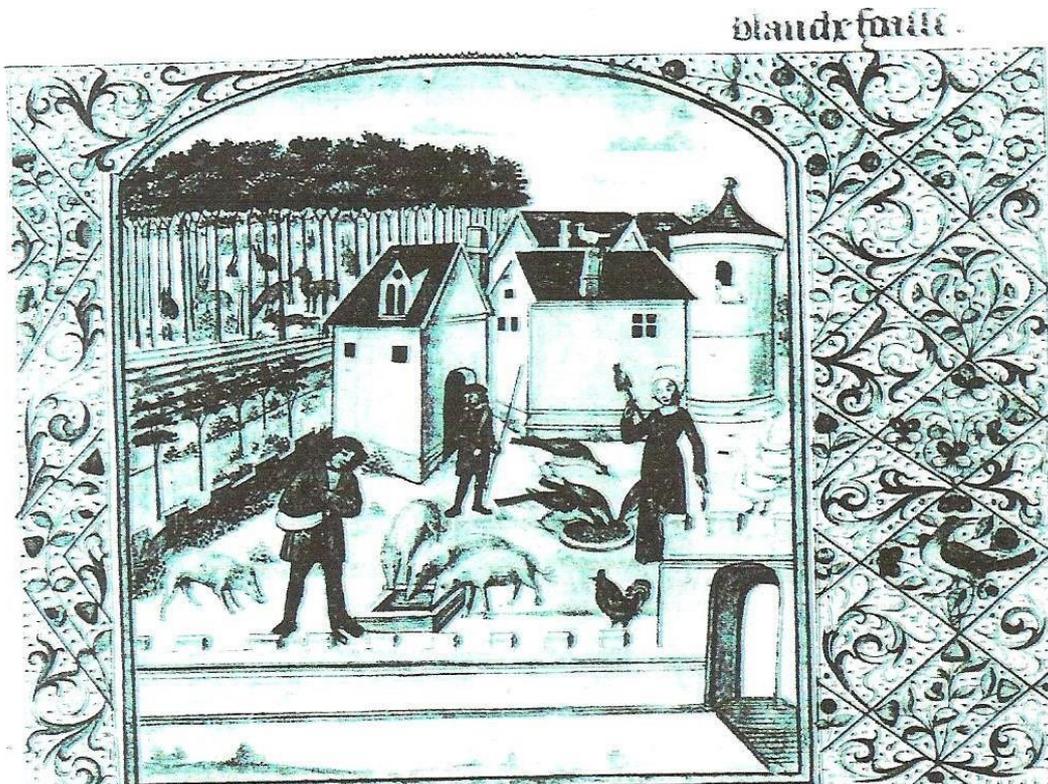


Les chatelains de Blancheface et Sermaise

Nous sommes en 1328 à la mort de Charles IV roi de France, quelques années avant la Guerre de 100 ans qui dura officiellement de 1337 à 1448.

C'est l'époque des chevaliers, de leurs vassaux et des fiefs. Dourdan appartient au roi de France.

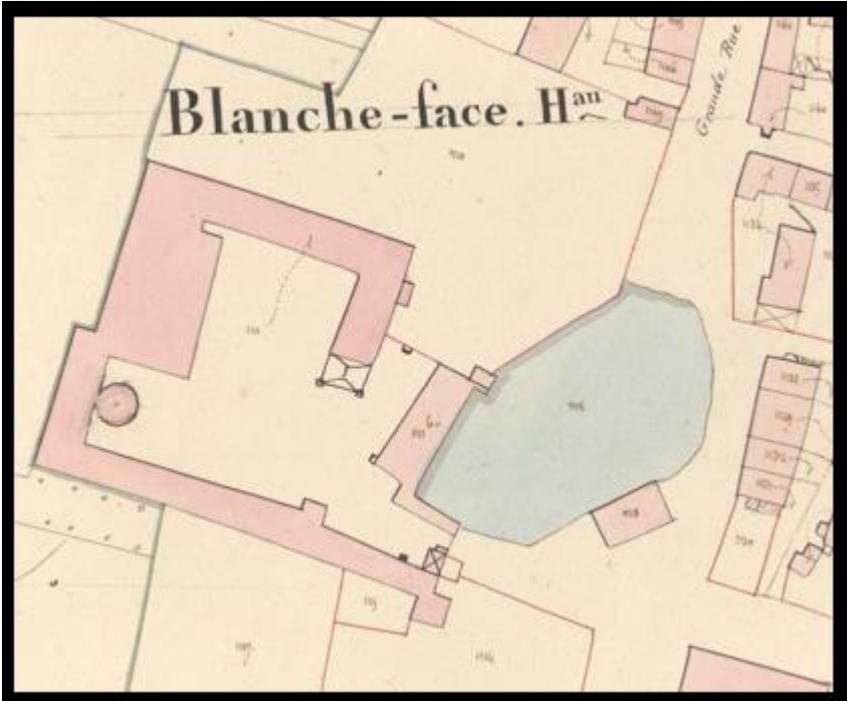
Dans la prévôté de Dourdan et le Bailliage de Dourdan (datant de 1329) le fief de Blanchefouasse appartient à la famille de Crosne et le suzerain du fief, Guérin de Crosne décide de construire un château pour protéger ses gens des bandes de pillards qui ravagent la région (en 1324). La chapelle castrale édifée ensuite en 1328 a été consacrée à Saint Georges le 18 février 1329. Guérin de Crosne était écuyer de Robert II de Dreux.



Château de Blancheface : Elevage des porcs et nourriture des faisans.

Cette figure représente le château de Blancheface tel qu'il devait être au 15^{ème} siècle : Enluminures du terrier de Marcoussis (1490) d'après publication du comte Durrieux

Plan cadastral de la propriété ou se trouvait le château de Blancheface



La Chapelle Saint Georges

1220	construction château de Dourdan		
	debut de la construction st sulpice de		
1260	Favières		
25/08/1270	mort de saint Louis		
1315/1316	famine en France et Ile de France		
1326	mort de Charles IV -revendication	1326	Construction château de blancheface
1328	heritage par Reine d'Angleterre		
1329	Institution du bailliage de Dourdan	18/02/1329	Guerin de Crosne Consecration Chapelle St Georges
1337	Debut de la Guerre de Cent ans		
1358	épidémie de peste noire en Essonne		
	guerre civile Bourguignon à Dourdan		
	Charles II de Navarre dit Charles le		
1358	Mauvais brule Arpajon		
1415	Bataille d'Azincourt	1388	Renaud d'Ecosne Seigneur de Blancheface
1428	Siège de Dourdan par les Anglais		
1453	fin de la Guerre de Cent ans		
		1455	Pierre Descrosne Seigneur de Blancheface
		1497	Catherine de Crosne Dame de Blancheface
		1597	David de Hemery Seigneur de Blancheface
		1661	Marie de Médicis Haute cour justice donnée Marquis de Bâville
		1662	Guillaume de Lamoignon Achat fief de Blancheface
		1663	Guillaume de Lamoignon Vente du fief et chapelle à Hotel Dieu de Paris
		1732	François de Hemery vente seigneurie de la paroisse de sermaise à Chrétien Guillaume de Lamoignon
1789	Révolution française	1796	Vente aux enchères du chateaul et chapelle
		1946	Luciel Alix vente au diocèse de Versailles
		juin-46	Chapelle rendue au culte

Généalogie des familles d'Escrones et d' Hémery, Seigneurs de Blancheface.

Il est difficile de suivre au cours des siècles, la propriété du château et de la chapelle de Blancheface, car au temps de la féodalité, Sermaise était le siège d'un grand nombre de fiefs plus ou moins importants dépendant de seigneurs différents. Nous avons représenté ci après les arbres généalogiques des deux familles principales d'Escrones et d' Hémery qui ont possédé le château du début du 14^{ème} siècle au 17^{ème}. Elles avaient de nombreuses branches. Les droits étaient en principe transmis aux fils aînés, mais pouvaient être divisées et ou transmis aux filles si les garçons n'avaient pas de descendance. Il ne faut pas accorder trop d'importance à cet essai de reconstitution qui comporte sans doute beaucoup d'erreurs en compulsant les arbres généalogiques. En particulier, l'orthographe des noms a été susceptible de changer au cours des siècles. Il est compliqué de faire la différence entre les différents seigneurs ou dames possédant les terres, fiefs, ou le chateau ou même la paroisse ou le droit de justice ou le droit de chasse ce qui est le cas pour Sermaise et Blancheface.

Le château et la chapelle Saint Georges ont été construits entre 1324 et 1326 et la chapelle inaugurée le 18 février 1329 par Guérin d'Escrones. La famille d'Escrones est une famille très ancienne et fort connue en pays chartrain.

En 1207-1209, Garin I est le seigneur d'Escrones près de Gallardon.

Son petit fils Garin II alias Guérinot est en 1301-1304 un des écuyer attaché aux enfants de Philippe le Bel. En 1323 il est chargé de la procuration de Robert de Dreux. Il semble que ce soit lui le chatelain constructeur du château de Blancheface et de la chapelle castrale en 1329. Il eut deux enfants, d'Escrones Ameline, Dame d'Eclimont, et d'Escrones Renaud, né en 1290, qui épouse autour de 1315 Dame Pernelle de Corbeil. Tous deux sont signalés comme dame et sieur de Blancheface dans des aveux de 1388.

Quelques générations plus tard, Pierre Descrones ayant épousé Catherine de Mazzis le 12 juin 1476 à Dourdan (Jean de Mazzis est gouverneur de Dourdan) est signalé comme seigneur de Blancheface en 1455.

En 1497, leur fille Catherine Descrones ayant épousé Gilles d'Hémery est signalée Dame de Blancheface(1497). La seigneurie de Blancheface va passer à la famille d'Hémery par ce mariage.

D'Hémery François puis d'Hémery David sont signalés comme seigneurs de Blancheface en 1587. D'Hémery Elisabeth en se mariant avec d'Aussy Jacques en 1802 lui apporte le fief de Blancheface (signalement 1618). Ensuite le fief passera à d'Aussy Louise et d'Aussy Jean VI.

Devenir du château et de la chapelle.

Le fief de Blancheface, son château et sa chapelle ont été possédés pendant plusieurs siècles par les familles d'Escrones et d'Hémery. Au 17^{ème} siècle, il passa dans les mains de Guillaume de Lamoignon, seigneur de Baille, puis fut revendu à l'Hôtel Dieu de Paris :

1662 : « Des biens saisis sur Jacques de Cistenay, chevalier, seigneur, baron de Blancheface, du Mesnil, la terre et seigneurie de Blancheface achetée, tant en fief qu'en roture, par Guillaume de Lamoignon pour 52.800 livres, revendue par lui l'année suivante avec le Mesnil (891 arpents) pour 45.800 livres à l'Hôtel Dieu de Paris. »

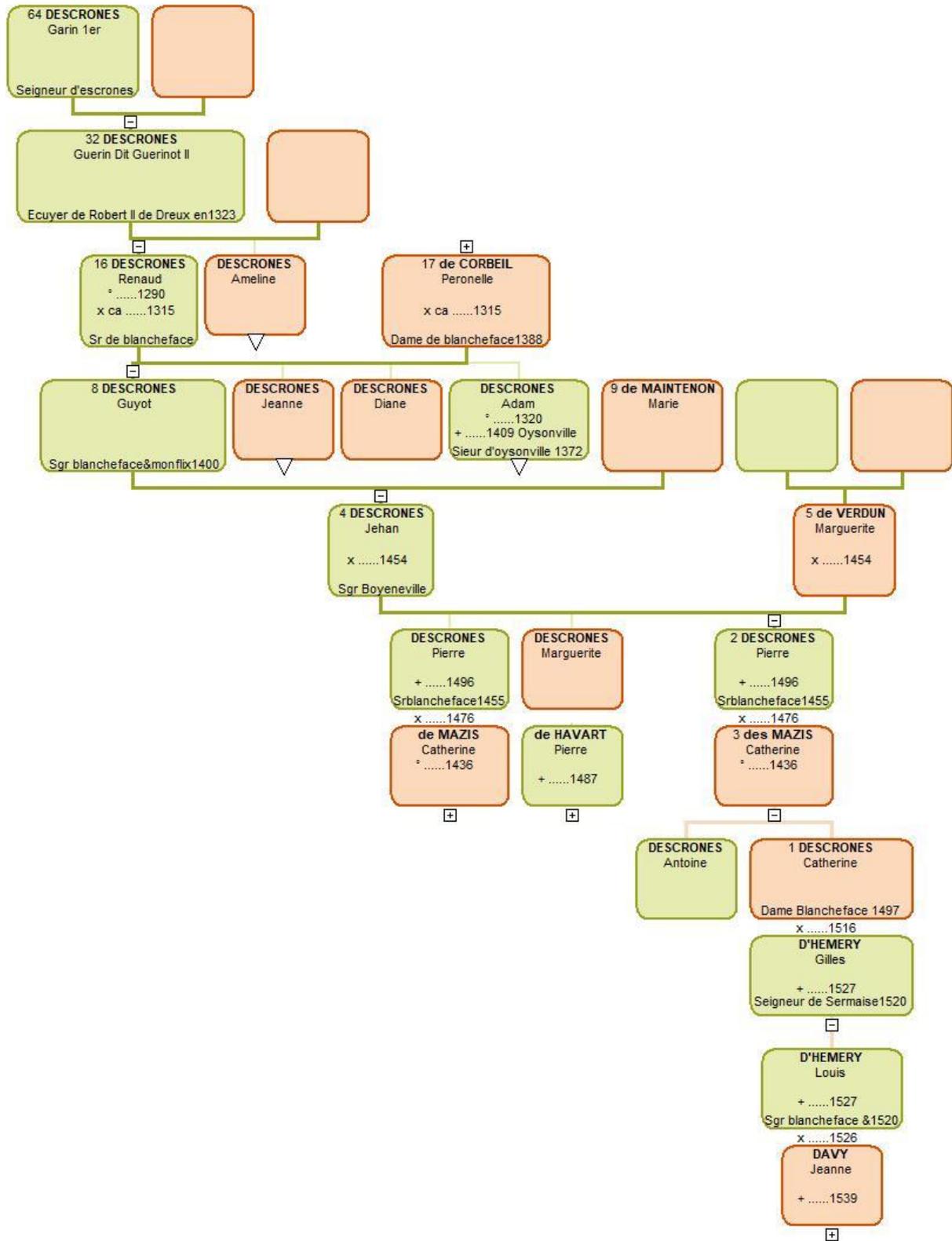
Archives de l'Hôtel Dieu de Paris

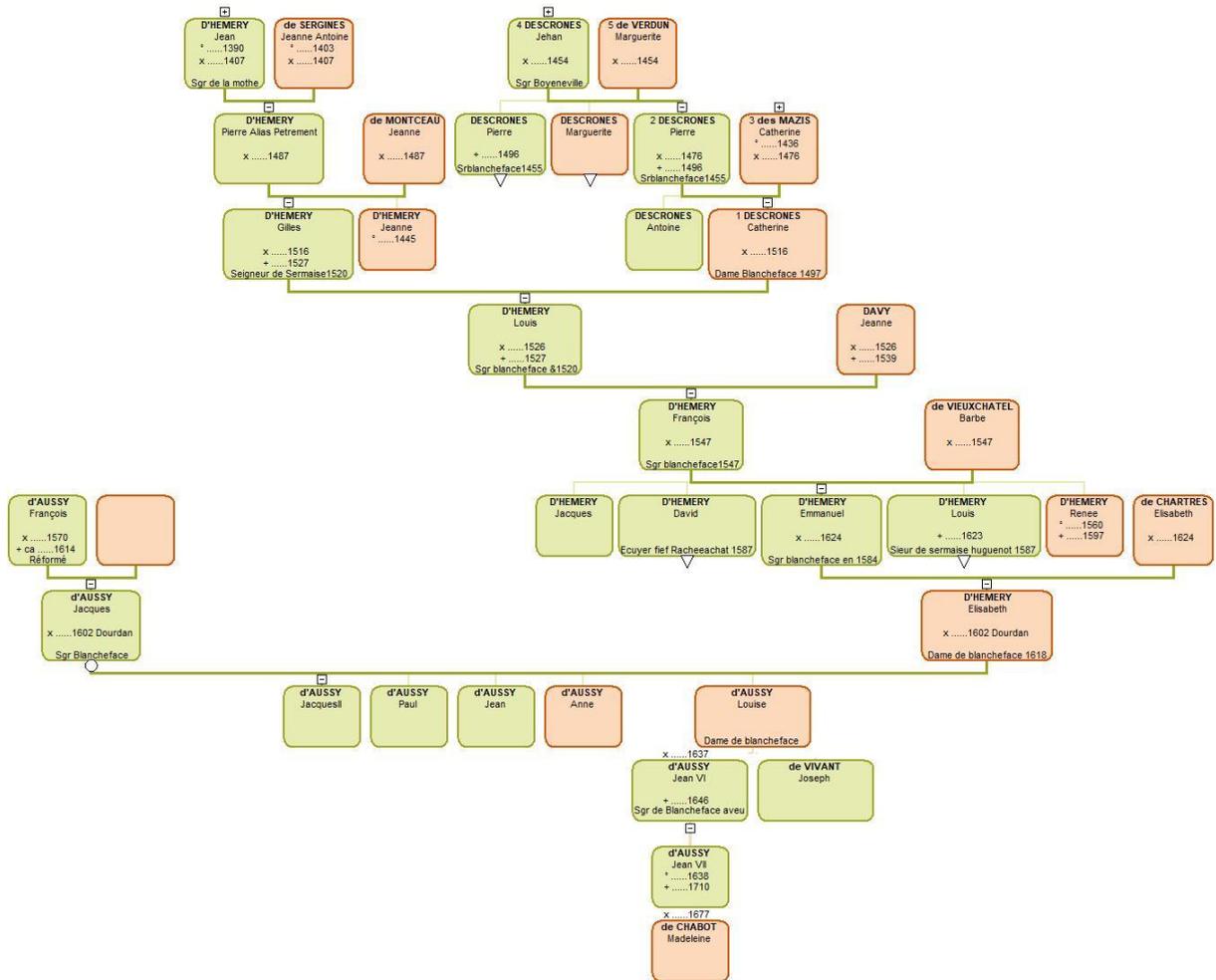
Également cité dans « Chronique de Dourdan médiéval par C. Guyot page_362 :

La propriété resta à l'Hôtel Dieu de Paris jusqu'à la Révolution. Le château fut détruit à une date inconnue et remplacé par le « Prieuré » actuel. La chapelle ne fut pas touchée. A l'époque de la Révolution le prieuré est composé d'une grande ferme avec grange, écurie, vacherie, bergerie, porcherie, colombier.

A la Révolution, l'ensemble fut vendu aux enchères et eut de nombreux propriétaires pendant le 19^{ème} siècle.

On retrouve la chapelle comme grange désaffectée au début du 20^{ème} siècle par Mr Lucien Alix qui la revend le 25 mars 1946 à l'association diocésaine de Versailles. La chapelle fut rendue au culte en juin 1946 après une rénovation au cours de laquelle Robert Lanz, peintre et illustrateur français, réalisa des fresques relatant la vie de Saint Georges. Une seconde série de travaux eut lieu dans les années 1990 sous l'égide de M. Georges Debono.





La famille d'Hémery

La famille d'Hémery fut également propriétaire de nombreux fiefs à Sermaise et dans les environs :

La commune de Sermaise était le siège de fiefs mouvants, tous dépendant de seigneuries différentes. La seigneurie de la paroisse relevait de celle de Milly en Gâtinais et a été possédée par la famille d'Hémery au 14^{ème} et 15^{ème} siècle :

D'Hémery Jean est seigneur de la Mothe en 1400. Son fils est d'Hemery Pétrement meurt en 1487. D'Hémery Gilles est seigneur de Sermaise en 1520. Il est marié avec Catherine d'Escrones, Dame de Blancheface en 1497. Ensuite, les héritiers d'Hémery se succéderont comme seigneurs de Sermaise, Blancheface, La Rachée, Mondétour ou Monflix au gré des « aveux » ou reconnaissances de vassalités. Le dernier seigneur de Sermaise, François d'Hémery vendit sa seigneurie à G. de Lamoignon en 1735

Annexe I

Les maitres du Hurepoix

La reconstitution que nous essayons de faire des fiefs de Blancheface et de Sermaise, de la guerre de cent ans au règne de Louis XIV est compliquée par le manque d'unité du Royaume de France et le nombre de féodalités et de division à cette époque. Ce n'est qu'après 1477 que le Royaume de France a pris une certaine unité comme le montre la carte ci-dessous. Avant cette date, les fiefs de Blancheface et Sermaise étaient vassaux de suzerains qui ne dépendaient pas toujours du roi de France, surtout pendant la Guerre de Cent ans.



Du 12^{ème} au 14^{ème} siècle, ce sont les seigneurs de St Yon qui ont régné sur la région, Hugo de Saint Yon (1086-1125), son fils Roger qui épousa Adèle des Forges, son petit-fils Payen mort en 1223. Le fils de Payen, Adam fonda le fief de St Cyr sous Dourdan. L'autre fils de Hugo de St Yon, Philippe, mort en 1273 à St Yon où il est enterré, eut un fils Philippe et un petit fils Henri qui fut le dernier St Yon au début du 14^{ème} siècle.

La seigneurie de Marcoussis prit la suite :

Gérard de Montaigu, secrétaire de Charles V épouse la sœur de l'archevêque de Reims. Son fils Jehan de Montaigu (1349-1409), trésorier de Charles VI épouse Jacqueline de la Grange réunissant le fief de la Grange (Villeconin). Il meurt en 1409, pendu au gibet de Paris. Mais en 1388, il avait acheté Boissy sous St Yon et construit le château de Marcoussis.

La seigneurie de Marcoussis passa ensuite à la famille Malet de Graville.

Jean V Malet de Graville avait épousé Jacqueline de Montaigu fille de Jehan de Montaigu. Lui succéda Jean VI puis Louis Malet de Graville (1438-1516), chambellan de Louis XI en 1463 puis Amiral de France en 1483. En 1470, il avait épousé Marie de Balzac. Ils auraient eu 2 fils morts jeunes et 3 filles dont l'une Jeanne Malet de Graville porte le titre de Dame de Marcoussis en 1519. La baronnie de St Yon s'est perdue dans le marquisat de Baviile autour de 1670

La photographie en première page montre une enluminure tirée du terrier de Marcoussis à l'époque de l'Amiral Malet de Graville.

Guillaume de Lamoignon était l'aîné des fils de Chrétien de Lamoignon, auquel il a succédé dans le fief de Baviile et de toutes ses dépendances. Né le 20 octobre 1617... Le Roi le nomma Premier Président du Parlement de Paris en 1658. C'est à Guillaume de Lamoignon que la terre de Baviile doit ses plus belles dépendances. C'est lui qui a acquis :

En 1639 la Haute Justice dans la paroisse de Saint Chéron

En 1640, la seigneurie de Saint Chéron.

En 1661, la Haute, moyenne et basse Justice de la paroisse de Sermaise qui lui a été donnée par Anne d'Autriche, épouse du Roi Louis XIII.

En 1662, plusieurs fiefs situés à Sermaise, La Rachée, etc...

Et enfin, c'est lui qui a obtenu l'érection de la terre de Baille en marquisat par lettre patente du Roi Louis XIV en 1670.

En 1667, Guillaume de Lamoignon avait revendu la propriété de Blancheface à l'Hôtel Dieu de Paris avec la chapelle Saint Georges. Il est mort le 10 décembre 1677.

Chrétien Guillaume de Lamoignon, né le 1^{er} octobre 1712, devient seul propriétaire des marquisats de Baille et de Saint Yon. Il avait acquis en 1732, auprès de François d'Hémery, la terre et seigneurie de Sermaise qui, en vertu des lettres d'érection de la terre de Baille, fut incorporé à ce marquisat. Chrétien Guillaume de Lamoignon, par un traité de 1735 en est resté seul propriétaire ainsi que des droits de pêche, de chasse et de patronage de la chapelle Saint Georges.

Une autre famille noble apparaît dans les arbres généalogiques des familles d'Escrones et d'Hémery. Il s'agit de la famille des Mazis ou des Mazzis.

Pendant la guerre de Cent Ans, en 1428 Jean des Mazis, échanton da Duc de Bourgogne, ennemi du roi de France est capitaine des villes de Dourdan et d'Etampes au profit des Anglais. A ce titre il est le gôlier d'un prisonnier célèbre dans le donjon du château de Dourdan : Il s'agit de Jean de la Hire, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc et plus connu comme le valet de cœur des jeux de carte.

En 1468 Girault des Mazis épouse Jeanne de Meursault (il meurt en 1512).

Son fils Pierre des Mazis a lui-même deux enfants Catherine et Pierre des Mazis. Catherine épousa Pierre d'Escrosne seigneur de Blancheface en 1455. Pierre des Mazis, seigneur de Brières les Scellés, épousa Renée d'Hémery.

Annexe II : Les Fiefs

Tirés de Richard Vian : Histoire du village de Saint Chéron, tome 1

Le fief était une propriété territoriale, à la possession de laquelle étaient des privilèges et des devoirs.

Les devoirs attachés aux fiefs se composaient de la foy et hommage, c'est-à-dire que celui qui avait reçu le fief devenait le vassal, son suzerain, et était obligé de soutenir celui-ci dans la guerre qu'il avait à soutenir.

Quant aux privilèges, c'était pour le possesseur du fief :

- Le droit de préséance sur tous les autres habitants du fief ;
- Le droit déprendre la qualité de seigneur du fief possédé, d'où est venu le nom de seigneurie ;
- Le droit de chasse, de pêche et de colombier ;
- Les honneurs de l'église, consistant à avoir la préséance à l'église et aux assemblées qui se tenaient pour son entretien et réparations à avoir le premier l'aspersion de l'eau bénite de la main du curé, l'encensement, le baiser de paix, le pain bénit, la recommandation particulières aux prières publiques, les bancs et sépultures dans le chœur, litres ou ceinture funèbre autour et au-dedans de l'église et enfin à précéder tous autres aux processions et offrandes.

Et d'autres endroits encore que l'on ait appelé » les jolis droits du seigneurs »

Les fiefs en général étaient composés de :

1. Du domaine noble et utile, c'est-à-dire de la terre non aliénée ou affermée et qui était restée en la possession du seigneur ;
2. Des rotures, c'est-à-dire des parties du fiefs baillées à cens et rente et des particuliers auxquels on donnait la qualification de roturiers ou censitaires. ;
3. Des mouvances féodales, c'est-à-dire des portions détachées du fief et érigées elles-mêmes en fiefs subalternes ou inférieures ;

4. Des droits de justice, divisés en trois degrés ;
La haute justice comprenait tous les cas civils et criminels, sauf les cas royaux et de droit de révision et d'appel des justices inférieures. La moyenne justice connaissait des délits ou crimes légers ne méritant pas une punition plus grave que 60 sols parisis d'amende, de toute action civile, ces contraventions aux poids et mesures, des tutelles et curatelles aux mineurs ; le seigneur moyen justicier devait avoir siège, juge, procureur d'office, greffier, sergent et prison, au rez de chaussée sure et raisonnable avec un géolier pour la garder. La basse justice était le dernier degré de la juridiction seigneuriale ; son pouvoir était limité à 5 ou 6 sols d'amende qu'elle pouvait appliquer à tous les délits ou contraventions emportant cette peine et aux affaires civiles de peu d'importance.
5. Le fief se composait encore des cens, rentes et redevances en argent ou en deniers personnels qui étaient tous connus sous la dénomination de droits seigneuriaux ou féaudaux.
6. Enfin on faisait entrer dans les dépendances du fief ce qui se nommait quelquefois les droitures ou cens en rentes créées par le seigneur actuel mais directement spécifiés dans les baux...

Les fiefs étaient en très grand nombre. Ils se divisaient en deux grandes classes, savoir : les fiefs royaux nobles et titrés, tels que les baronnies, les marquisats, les comtés, les duchés etc., et les fiefs simples qui étaient dépourvus de titres.

Ainsi, le comté et le duché d'Etampes était fief royal, parce qu'il relevait directement du roi.

La baronnie de St Yon et la châellenie de Bruyères le Chatel étaient des fiefs de dignité, parce que celui qui les possédait portait le titre de baron...

Le fief dominant était celui dont un autre relevait. Un même fief pouvait être dominant à l'égard d'un autre inférieur et servant à l'égard d'un troisième supérieur. Ainsi le fief de Baville était servant à l'égard de la seigneurie de la Grange.